



Commune de Tannay

Tannay, le 23 mai 2018/ak/10.03

Préavis N° 25

Au Conseil communal de Tannay

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE 31'000.00 CHF/TTC POUR LA VENTILATION DU TOIT DE L'IMMEUBLE DU CENTRE DU VILLAGE 2 ET PETITE-GATILLARDE

1. Préambule

En complément du changement des fenêtres et des lucarnes, une analyse de la charpente du toit montre des signes de moisissure par endroit ceci à cause d'un manque de ventilation.

2. Le projet

Pour pallier à cet état, il est nécessaire d'ajouter un certain nombre de tuiles de ventilation aussi bien sur le faîte du toit que sous l'avant-toit afin de créer un courant d'air et empêcher que l'air reste confiné.

3. Aspect financier

Comme pour les fenêtres et les lucarnes, ce montant viendra en partie en diminution du fonds de régulation selon un calcul établi par le canton.

4. Prix

Deux offres ont été demandées avec des prix concurrentiels. Néanmoins, nous avons donné la préférence à un artisan de Commugny qui s'occupe déjà de l'entretien des toits de la commune. Le prix s'élève à 31'000 CHF/TTC.

5. Décision

Ce montant est financé par le fonds de régulation.
A amortir de suite.

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 25 relatif à une demande de crédit de 31'000 CHF/TTC pour la ventilation du toit de l'immeuble du centre du village 2 et Petite-Gatillarde
vu : les rapports de la Commission des Finances
attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la ventilation du toit de l'immeuble du centre du village 2 et Petite-Gatillarde,
- de lui octroyer à cet effet un crédit de 31'000 CHF/TTC.

La Municipale responsable :
Denise Rudaz



Pour la Municipalité :
Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff

